



AMICALE DES RANDONNEURS CYCLOS-TOURISTES PICTO-CHARENTAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021
Samedi 9 octobre 2021 à SANSAIS - LA GARETTE (79)

ORDRE DU JOUR

À partir de 13 h, émargement des feuilles de présence.

14h : Assemblée Générale :

- Rapport moral (Marie-Agnès, Luc, Patrice)
- Rapport d'activités (Françoise, Christiane)
- Rapport financier (Christian) et intervention du vérificateur aux comptes (Théo)
- Questions sur les rapports et votes

- Interventions « bilan et perspectives » de chaque responsable :

Journée de l'Amitié : *Paul Martin*

Week-end des provinces : *Michel Bassereau*

Semaine estivale : *Michel Renou*

Coordination des sorties Amis du Randonneur : *Patrice Landrevie*

Site de l'Amicale : *Patrice*

Journée des îles : *Sylvie Landrevie*

Week-end estival : *Jean-Yves Mounier*

Coordination des sorties Arc : *Paul Martin*

Carnet des adhérents : *Bruno Quiry*

Bulletin : *Luc Rioland*

- Élections au sein du Comité Directeur : 3 postes à pourvoir + 2 membres (appel à candidature pour atteindre le nombre de 15 constituant le comité directeur).
- Budget prévisionnel et vote des tarifs d'adhésion pour 2022.
- Calendrier année 2021-2022.
- Questions diverses.
- Résultat des votes, clôture de l'AG.

- Intronisation des nouveaux membres de l'Amicale lors de l'apéritif offert par l'ARC.

✂

Fiche de participation



À retourner impérativement avant le 20 septembre 2021 à :

Michel RENO

13, rue du Clos de Brion

79290 Brion ou 06 29 05 39 28

ou par messagerie : francoiserenou@club-internet.fr

Hébergement : voir détails page suivante.

NOM : **PRÉNOM :**

➤ assistera à l'AG 2021

◆ non

◆ oui

Nombre de personnes :

➤ hébergement en dortoir (16 chambres de 4 lits à 65 €/ch) Nombre de personnes : ... x **16,25 €** =

➤ hébergement en chambres de 2 lits pour personne à mobilité réduite, seulement 2 chambres possibles.

1 chambre : x **32,50 €** =

➤ location des salles (pour tout le monde) :

Nombre de personnes : x **7,60 €** =

Cette somme sera recalculée sur place en fonction du nombre de participants.

TOTAL

Suite à la décision prise en AG 2020, il n'est pas demandé de chèque à l'inscription.

Toute personne inscrite, par écrit ou par téléphone, paiera son dû même si absente à l'AG. Sauf cas de force majeure, la somme sera à verser à l'ARC en contribution des charges collectives.